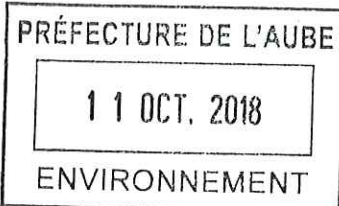


PREFECTURE DE L'AUBE



**RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES  
RUS DE QUINCEROT, DE TRICHEY, ET DU LANDION  
SUR LA COMMUNE D'ETOURVY (10)**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 28 AOUT 2018 AU 18 SEPTEMBRE 2018 INCLUS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ETOURVY**

**DEMANDEUR : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON – S.M.B.V.A. (89)**

**Arrêté n° BECP2018208-0001 du 27 juillet 2018 de Monsieur le Préfet de l'Aube**

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

**CONCLUSIONS ET AVIS  
DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

## **1. RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE**

Par Arrêté Préfectoral n° BECP2018208-0001 en date du 27 juillet 2018, Monsieur le Préfet de l'Aube a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau déposée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (S.M.B.V.A.), concernant la restauration hydromorphologique des rus de Quincerot, de Trichey, et du Landion sur le territoire de la commune d'Etourvy, située dans le sud du département de l'Aube.

## **2. CONTEXTE DE L'ENQUÊTE**

### **a. Rappel du contenu du projet**

Le projet de restauration hydromorphologique est placé en tête de bassin, au niveau des sources de la fontaine Saint-Georges, de la source du Moulin, et du Landion sur le territoire de la commune d'ETOURVY, au sud du département de l'AUBE, dans l'arrondissement de TROYES et le canton des RICEYS.

L'opération projetée a pour objectif général la restauration hydromorphologique des rus et la continuité écologique, dans le but de préserver le bon état de la masse d'eau concernée, conformément à la réglementation applicable au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE), conformément au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le Bassin Seine Normandie 2016-2021, et conformément au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Armançon.

### **b. Bilan du déroulement de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée conformément à la législation ; les délais ont été respectés, tant pour ce qui concerne les arrêtés, la sollicitation des personnes publiques concernées, la parution des avis d'enquête, que pour la durée d'enquête.

La publicité a été bien organisée ; les durées légales ont été respectées.

La participation du public été conséquente avec 27 observations au registre d'enquête, par courrier ou par courriel, et 20 personnes reçues lors des 3 permanences.

Le maire d'Etourvy et le technicien du SMBVA ont assuré la bonne organisation de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une synthèse des observations enregistrées a été remise au représentant du SMBVA, qui a formulé les réponses adéquates, transmises par courriel du 20 septembre 2018.

### 3. MOTIVATIONS

Vu l'ensemble des pièces du dossier : note de présentation, résumé non technique, dossier complet de demande d'autorisation, textes règlementaires, synthèse des avis,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Etourvy en date du 2 décembre 2016 approuvant le projet de restauration hydromorphologique des rus de Trichey, Quincerot, et du Landion, et demandant au S.M.B.V.A. d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (S.M.B.V.A.) en date du 25 janvier 2017 acceptant d'assurer la maîtrise d'ouvrage le projet de restauration hydromorphologique des rus de Trichey, Quincerot, et du Landion sur le territoire de la commune d'Etourvy,

Vu le plan de financement du projet,

Vu l'ensemble des observations émises, majoritairement en faveur du projet,

Vu les observations émises contre le projet, et les réponses qui y ont été apportées,

A l'issue de l'enquête publique d'une durée de 22 jours, après avoir pris connaissance des éléments du dossier d'enquête, visité les lieux, rencontré le maître d'ouvrage et le maire concerné, demandé des explications complémentaires, je formule l'avis général suivant :

Attendu que :

- Le dossier d'enquête est complet et conforme à la réglementation,
- Le public a été normalement averti par les annonces légales, conformément à la réglementation en vigueur, et informé régulièrement par la mairie d'Etourvy,
- Les affichages ont été effectués correctement pendant la durée de l'enquête,
- La publicité réglementaire a été effectuée par voie de presse, par affichage sur place et sur le site internet de la préfecture,
- Les délais d'enquête ont été respectés,
- Les permanences ont été régulièrement tenues,
- Le dossier a été mis à la disposition du public dans le lieu et pendant la durée prévue,
- Qu'il a eu toutes facilités pour s'informer et s'exprimer,
- Que les services concernés ont été régulièrement consultés,

il apparait que la validité du déroulement de l'enquête ne peut pas être mise en cause.

Attendu de plus que :

- le dossier soumis à enquête fournissait les informations nécessaires à la bonne compréhension des aménagements proposés,
- que ma rencontre avec le pétitionnaire et les informations complémentaires ont confirmé les différents points du dossier,
- que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a accepté de financer ce projet à hauteur de 95 %, ce qui démontre son intérêt certain sur le plan écologique,

Considérant les avis formulés par les services consultés,

Considérant qu'un courrier en date du 1<sup>er</sup> mars 2012 de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube – Bureau de la Police de l'Eau et Milieux Aquatiques - met en avant la nécessité d'effectuer des travaux sur le Landion,

Considérant que le projet de restauration hydromorphologique des rus de Trichey, Quincerot, et du Landion sur le territoire de la commune d'Etourvy peut apporter une amélioration pour la continuité écologique des cours d'eau,

Considérant que, selon le Maire, la population d'Etourvy est régulièrement informée des projets en cours et notamment de celui-ci, via la distribution de l'ensemble des comptes-rendus de Conseil municipal dans les boîtes à lettres des habitants,

Considérant que cette information a été renforcée par une concertation publique au mois de mars 2017, et par un article publié dans la presse locale le 22 avril 2017,

Considérant les grandes précautions prises par le S.M.B.V.A pour l'accompagnement de la commune dans les travaux et l'entretien ultérieur des cours d'eau, que ce soit notamment au niveau de la surveillance pendant et après les travaux, de la prévention des accidents, de l'impact sur les milieux naturels, de l'abaissement des niveaux d'eau, du transit sédimentaire, (etc...),

#### **4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

J'émet un **avis favorable** au projet de restauration hydromorphologique des rus de Trichey, Quincerot et du Landion à Etourvy, dossier présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, sis à Tonnerre (89).

Cet avis est assorti de recommandations.

##### Recommandations :

- ✓ Assurer, après travaux, une ligne d'eau suffisante dans le « plan d'eau » existant au centre du village afin de préserver son caractère actuel qui participe à l'identité d'Etourvy.
- ✓ Revoir rapidement, conformément à la délibération du Conseil Municipal d'Etourvy du 27 février 2018, le zonage et le système d'assainissement de

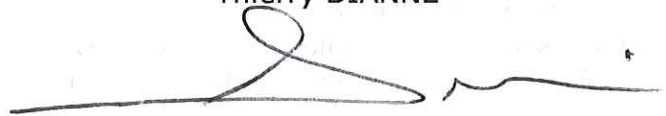
l'ensemble des immeubles de la commune afin d'éradiquer les rejets d'effluents directement dans les rus.

- ✓ Assurer une surveillance et un entretien régulier des cours d'eau pour garantir leur bon écoulement et ainsi préserver les écosystèmes.

A Troyes le 8 octobre 2018

Le Commissaire Enquêteur

Thierry DIANNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish at the end.